

A remplir par le chef de service

Version :	1		Clôture :		
Agent en Poste :	Nom : Fagu	Prénom : Peter	Employeur :	CDE	
Agent en Poste :	Nom : Wagijo	Prénom : Daniel	Employeur :	CDE	
Témoïn(s) :	Nom : Hoorelbeck	Prénom : Jacques	Employeur :	CDE	
Témoïn(s) :	Nom :	Prénom :	Employeur :	CDE	
Où ? Décrire l'endroit précis où a eu lieu l'incident, situation dangereuse (site, zone, ...) :	STEP DUMBEA2		Complément de lieu :		
Quand ?	Date : 17/02/2017	Heure :	14h 00		
Type Incident:	Rejet non conforme - Volume rejeté				
Si autre veuillez préciser :					
Description de l'accident ou de l'incident : décrire selon le témoignage de(s) victime(s) et/ou témoins(s), ce qui s'est exactement passé : décrire les faits constatés sans jugement personnel :	<p>Vendredi 17 Février: <u>Suite à une intervention maintenance: nettoyage des filtres sur les 3 surpresseurs d'air AERZEN.</u> <u>Les agents d'exploitation (Peter F. & Daniel W.) ont mis l'équipement sur arrêt avant consignation des surpresseurs pour effectuer la maintenance .</u> <u>Intervention réalisée et consignation levée vers 13h30. Peter était en charge de remettre les équipements en mode "auto". Lorsqu'il est arrivé à la supervision, il a constaté un défaut sur l'atelier boue (vis compacteur) alors que la presse Bucher était en débatissage.</u> <u>Avec Daniel W. , ils sont parti au local boue pour intervenir sur le défaut : contrôle du bon débatissage des boues de la Bucher. Dans la précipitation, les agents ont oublié de remettre en mode auto les 2 surpresseurs AERZEN en quittant la STEP.</u> <u>Il n'y a pas d'alarmes "arrêt surpresseurs" et l'astreinte n'a donc reçu aucune alarme durant le week end.</u></p> <p>le 20 Février :</p> <p>"embauche à 6h30 Jacques H, Peter & Daniel ont constaté l'arrêt des surpresseurs depuis le 17/02.</p> <p>se en mode manuel forcé à 100% des 2 surpresseurs AERZEN afin de relancer au plus vite le procédé biologique; lancement d'un h au niveau du rejet, nettoyage des flottants sur le bassin d'aération ; alerte de la hiérarchie (F. POLIZZI) de l'incident à 8h.</p> <p>se en place d'un système de traitement physico-chimique au sulfate d'alumine avec injection en sortie du bassin d'aération pour liorer rapidement la clarification de l'eau traitée.</p> <p>traction des boues en continue la journée et une partie de la nuit pour évacuer au plus vite les "boues mortes".</p> <p>Description des actions prises immédiatement :</p> <p>_ Réglage et surveillance de l'évolution du traitement: contrôle régulier des courbes du Greenbass (NH4 & NO3). _ Analyse sur B24h du 20 au 21/02 conforme : NH4=3,7 ppm ; NO3=0,53 ppm. _ Attente résultats final de l'analyse Laboratoire. _ Lancement d'un nouveau B24h le 21/02/2017 et les autres jours de la semaine si nécessaire.</p> <p>Analyse des causes :</p> <p>_ Précipitation des actions des agents en fin de journée et fin de semaine, à cause d'un défaut survenu sur l'atelier boue ==> non remise en "auto" des surpresseurs. _ Absence d'une alarme seuil haut ammonium (NH4) relayée sur Topkapi en Urgence 1 (U1) avec appel immédiat de l'agent d'astreinte.</p> <p>Actions correctives à court terme :</p> <p>Etude de mise en place d'un traitement physico chimique prêt à l'emploi au cas ou il y aurait une défaillance du traitement biologique.</p> <p>Actions correctives à court terme :</p> <p>_ Mise en place d'une alarme U1 "seuil haut amonium" si NH4 > 15 mg/L et U1 "Arrêt trop long surpresseur" si arrêt > 3h: prévu le 22/02/17 _ Rappel des procédures standards et contrôles supplémentaires aux agents d'exploitation: contrôle process, tour du site systématique avant départ en week-end le vendredi après-midi, fermeture des portes, mise en service alarme avant fermeture du site, ... : FAIT.</p> <p>Proposition de pénalité</p> <p>Selon l'art. 35.1 du contrat DSP Traitement, nous proposons d'appliquer la pénalité suivante: nous avons vraisemblablement été non conforme tout le week-end et une partie du lundi ; nous pourrions donc appliquer la pénalité sur 3 jours moins un jour toléré ; soit 2 x 53 000 FCFP = 106 000 FCFP à actualiser avec l'indice K.</p>				

ARRIVÉ LE : 22 FEV. 2017

N° 7078

Dir	CA	CA	CA	CA	CE	SGN	SAF	SICIED	SCBT	PPRB	PZF
Conseil Scient.	Code ENV	Projets Transv.	Com								

AFFECTÉ

COPIE

OBSERVATIONS

VA 24/02 BICPE

24/02

R

Responsable Agence assainissement :

Nom Prénom : POLIZZI F.

Date et signature :

21/02/2017

Chef Secteur Nord :

Nom Prénom : HOORELBECK J

Date et signature :

21/02/2017



